



CC Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge (Siren : 241700517)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Porchaire
Arrondissement	Saintes
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1993
Date d'effet	30/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. SYLVAIN BARREAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place Eugène Bézier
Numéro et libellé dans la voie	B.P.23
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17250 ST PORCHAIRE
Téléphone	05 46 95 35 83
Fax	05 46 95 47 97
Courriel	cdc.coeurdesaintonge@smic17.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 034
-----------------------------	--------

Densité moyenne 62,37

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Balanzac (211700307)	540
17	Beurlay (211700455)	1 022
17	Crazannes (211701347)	440
17	Geay (211701719)	721
17	La Vallée (211704556)	708
17	Les Essards (211701545)	696
17	Nancras (211702550)	769
17	Nieul-lès-Saintes (211702626)	1 151
17	Plassay (211702808)	719
17	Pont-l'Abbé-d'Arnoult (211702840)	1 992
17	Port-d'Envaux (211702857)	1 146
17	Romegoux (211703020)	634
17	Sainte-Gemme (211703301)	1 270
17	Sainte-Radegonde (211703897)	579
17	Saint-Porchaire (211703871)	1 752
17	Saint-Sulpice-d'Arnoult (211704085)	730
17	Soulignonne (211704317)	742
17	Trizay (211704531)	1 423

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elimination et valorisation des déchets.</i>
- Autres actions environnementales
<i>Politique de solidarité intercommunale. Sur sollicitation des communes membres, la Communauté de Communes peut participer à la réalisation d'équipement ou d'opération par une maîtrise d'ouvrage déléguée. Toute intervention fera l'objet d'une convention entre les parties.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>L'insertion par l'emploi et le service aux personnes défavorisées sont d'intérêt communautaire.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>Création, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire, actions de développement économique. Le commerce et l'artisanat sont d'intérêt communal. Les zones artisanales existantes dans les communes restent communales.</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) - Une action de développement économique d'intérêt communautaire participera au renforcement de l'attractivité du territoire en terme d'investissements, (création, acquisition ou aménagement de biens immobiliers) d'opérations de mise en valeur du schéma de cohérence territoriale: soutien à l'immobilier d'entreprises, action de communication et de promotions, aide à l'implantation et à l'accueil. - Maintien du service public d'intérêt général en milieu rural
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires Fonds de concours en matière d'enfance: soutien aux associations ou communes gérant des Centres de Loisirs Sans hébergement (S.L.S.H.), aux crèches communales voire itinérantes et toutes actions en faveur de la jeunesse.
- Activités culturelles ou socioculturelles Participation à des activités communales dans les manifestations ou événements culturels, sportifs dont l'attractivité dépasse manifestement le cadre communal de par les répercussions médiatiques et l'implication d'acteurs issus de plusieurs communes membres.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Schéma de secteur Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur. Représentation et participation des communes membres au sein du Pays de Saintonge Romane.
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Etudes et programmation - Système d'Information Géographique(SIG).
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. La notion de voirie s'applique à l'emprise de la chaussée.
Développement touristique
- Tourisme Création et gestion au sein de la Maison des Rivières d'un point d'Information Touristique Communautaire.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat des logements privés.
Autres
- NTIC (Internet, câble...) Création et gestion d'un site Internet en y associant les communes membres.
- Autres Gestion et suivi d'un projet éducatif local (négociation et mise en oeuvre). L'adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane relève de la compétence de la Communauté de Communes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE (251710562)	SM fermé	92 929
17	SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN CHARENTE MARITIME (251702320)	SM ouvert	799 351

17	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE MARITIME (251701827)	SM fermé	526 954
----	--	----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)